CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

RAPPORT

AU NOM DE LA COMMISSION D'INSPECTION DU PALAIS DU CONSEIL DES CINQ-CENTS,

PAR DAUBERMESNIL,

SUR la conduite des grenadiers près la Représentation nationale, dans l'incendie du 28 au 29 Pluviôse dernier;

Séance du premier ventôse, an 5.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

PAR votre arrêté d'hier, vous avez ordonné à votre commission de vous faire un rapport sur la manière dont se sont conduits les grenadiers près la représentation nationale, à l'occasion de l'incendie qui s'est

manifesté presque à la porte du Palais ; si votre commission n'a pas devancé la manifestation de votre desir, ne l'accusez pas d'indifférence, encore moins d'insensibilité. Dès qu'un premier rapport lui a fait connoître le zèle et l'activité qu'ont déployés les grenadiers, elle s'est empressée de leur donner un premier témoignage de satis faction ,et s'est occupée de rassembler les détails intéressans des actes dignes d'être remarqués par vous, et de recevoir un éloge public. Hier déja je me serois acquitté de ce devoir au nom de votre commission, si des rapports pressés, qui se succédèrent rapidement, me l'avoient permis ; mais nous n'aurions qu'imparfaitement tracé les principales actions qui ont signalé ce moment malheureux.

Parmi les événemens qui peuvent mettre en évidence le caractère républicain, il n'en est aucun où le Français ne montre cette magnanimité, cet héroïsme qui prouve qu'il est né pour les grandes choses. Les vertus reposent obscurément dans le sein de ce citoyen inconnu qui passe à côté de vous, jusques à ce qu'une occasion favorable en développe l'énergie : tel le feu élémentaire caché dans les veines d'un froid caillou n'en sort que lorsqu'un choc l'appelle ; et c'est ainsi que le dévouement sacré à l'humanité souffrante, à la voix puissante de l'affection paternelle, reposoit en silence dans le cœur de cet homme qui s'est livré à la plus douloureuse mort pour sauver ses semblables et ses enfans.

Un accident funeste, que la négligence et l'inattention rendent trop fréquent, que des précautions faciles, mais exactes, pourroient prévenir, a jeté l'alarme dans un quartier très-populeux, et causé, parmi plusieurs dommages, l'irréparable perte de plusieurs personnes. Un incendie s'est manifesté à la maison formant l'encoignure des rues Neuve-Roch et Honoré ; à l'instant des détachemens de tous les postes des grenadiers

près la représentation nationale, ainsi que des vétérans, s'y sont portés : ils ont été bientôt remplacés par des détachemens tirés de la caserne, et relevés d'heure en heure ; il en a été de même pour les travailleurs. Il a fallu user d'autorité, il a fallu faire entendre la voix du commandement, pour retenir ces braves gens, qui tous prétendoient à l'honneur de venir s'exposer au péril, et secourir leurs concitoyens. Français, Français, que vous êtes grands ! que vous êtes généreux ! Il est permis d'avoir un sentiment d'amour propre quand on porte un titre honoré par tant de grandeur d'ame !

Ces guerriers, accoutumés à des feux plus meurtriers, où il ne s'agit que de détruire pour se défendre, ont appliqué le courage qu'ils ont marqué dans les combats à braver un feu plus affreux, plus imposant peut-être, et à sauver les victimes qu'il alloit dévorer ; ils n'étoient plus soldats, ils étoient seulement citoyens ; ils en ont rempli les devoirs périlleux avec ce dévouement, ce calme inaltérable, ce zèle ardent auquel je m'estime heureux de rendre au milieu de vous, au nom de la commission, le plus éclatant témoignage.

Quelques faits particuliers, en excitant votre sensibilité, vont justifier ces éloges. Depuis quelque temps, chez le citoyen Girardin, libraire au Palais Egalité, où se rassemblent des patriotes pour lire les papiers publics, étoit arrivée une de ses nièces à qui l'hymen tendoit les bras ; ce même jour, cette famille s'étoit livrée aux doux épanchemens de l'alégresse domestique. O cœur aveugle de l'homme qui se livre à la joie avec sécurité, sans savoir quelle douleur lui porte l'heure qui suit ! ô bienfait inestimable de la Divinité d'avoir couvert l'avenir d'un voile impénétrable ! Le soir, les deux intéressans enfans de Giraudin et sa nièce sortent avec une quatrième parente, et vont chez leur tailleur ; il habite cette maison : là devoit s'anéantir

l'espoir, la consolation de plusieurs familles. Elles montent : un instant après, des cris d'alarme annoncent que la maison est en proie aux flammes. La nièce de Girardin, plus forte, enlève ses deux jeunes cousines sous les bras, fuit par l'escalier. Sa parente la suit : mais une exhalaison brûlante l'empêche d'avancer; elle rentre ; il n'est plus pour elle d'issue que la fenêtre d'un quatrième étage. C'est dans ces momens que les grenadiers parviennent dans ces étages embrasés. Il ne s'agit pas, dans ces instans pressés, de conserver les meubles, les effets ; ils sont dévoués aux flammes, abandonnez-les : mais, hommes généreux, sauvez les enfans, sauvez les femmes, sauvez les vieillards. Les pompiers travaillent avec cette intelligence, ce courage qui ne nous étonnent plus ; les citoyens mettent cet intérêt qu'inspirent les dangers et le malheur ; les femmes, en qui la pitié et la compassion sont encore plus vives, secondent de toutes leurs forces les secours qu'on apporte, et contribuent à porter l'eau qui alimentoit les pompes. Dans les tourbillons de flammes, on voit, à plusieurs reprises, les grenadiers, traversant cette mer de feu, enlever des enfans, des femmes, et, fiers de la proie qu'ils arrachoient au trépas, revenir triomphans ; d'autres, au défaut de matelas, faisoient de leurs bras une couche élastique pour recevoir les infortunés qui se précipitoient ; d'autres portoient les blessés dans différens quartiers : un seul a sauvé une famille entière. Ces braves gens ne s'appercevoient seulement pas que leurs souliers, leurs habits, leurs baudriers, brûloient autour de leur corps.

Mais un officier des vétérans est accouru ; sa fille habite le quatrième : il vole ; muni de cordes, il s'est élevé, & la trouve dans la plus cruelle des anxiétés, le plus déchirant désespoir, avec deux personnes de son sexe que son travail avoit attirées chez elle. Il veut la descendre par la fenêtre ; elle refuse, elle le conjure

de sauver d'abord celles dont elle a causé le danger. Lauron attache la première, il la descend, elle est sauvée : il attache la seconde, elle est encore dérobée aux flammes : enfin il veut faire descendre sa fille. Ici s'élève un combat de dévouement et de tendresse : la fille veut se sacrifier et sauver son père ; le père sait que son devoir est de conserver les jours de celle qui lui devra deux fois la vie. Son amour ne lui permet pas de se rendre ; le moment presse, déja le plancher consumé s'affaisse sous ses pieds ; la fumée, la flamme, percent déja, et le plancher supérieur s'écroule : ce n'est pas le moment de délibérer ; il attache l'infortunée. Mais ses doigts étoient brûlés : la corde, entamée par le feu, casse ; la victime tombe : au milieu de sa chûte, un obstacle en amortit l'effet, elle tombe sur les bras tendus pour la recevoir. Il ne reste plus à Lauron personne à sauver ; il se précipite, il meurt. Il meurt ! mais vous, représentans du peuple, chargés de rendre à la vertu les hommages publics de l'immortalité, vous vous acquitterez de ce devoir, foible dédommagement de la douleur que nous éprouvons.

Pour éterniser le ſouvenir d'un tel acte de courage qui rend pluſieurs citoyens à la vie, en exposant, en perdant la sienne, peut-être un jour la législation ordonnera-t-elle que le nom du citoyen qui aura péri en s'élançant dans les flammes pour sauver ses semblables, sera inscrit, entouré de guirlandes de chêne, sur la pierre à côté de la porte de la maiſon incendiée lorsqu'on la réparera ; ce sont ces monumens qui anéantissent l'égoïsme, et qui font les hommes. Ah ! pourquoi n'est-ce pas un de nous qui a pu mourir ainsi victime de son zèle ! c'est au représentant du peuple que devoit appartenir l'honneur d'expirer au milieu des regrets et des bénédictions des victimes qu'il auroit arrachées à la mort. Qu'importe à l'homme de bien de finir sur cette terre par la maladie, la douleur, le fer ou le

feu, pourvu qu'il meure à son poste, qu'il meure avec gloire ? c'est à ces sentimens que je connois les républicains. Pourquoi ne sont-ils pas dans le cœur de tous les hommes ? pourquoi ne puis-je taire l'égoïsme coupable de ceux qui ont barricadé leurs maisons dans la crainte sans doute de perdre ce qu'ils donneroient ? Ils sont heureusement en petit nombre, ceux qui ont préféré leurs meubles au bonheur de sauver la vie à des malheureux. Livrons les à leurs remords ; que la punition de leur insensibilité soit dans leur cœur, en attendant les mesures que la sagesse dictera pour prévenir de pareils inconvéniens dans ces malheureuses occasions. En même temps élevons la mémoire des hommes magnanimes qui se sont dévoués ; rendons hommage au dévouement de Lauron, qui, dans l'antique Rome, eût eu trois couronnes civiques sur son tombeau ; reconnoissons le zèle des citoyens, des pompiers, des travailleurs, et rendons au courage, à l'activité des grenadiers, le tribut qu'ils ont mérité. Dans un grand nombre d'actions remarquables, on a distingué le sang froid de Petit, grenadier de la seconde compagnie, qui a sauvé une famille entière, avec son camarade Leroi de la sixième compagnie. Lefebvre, de la troisième compagnie, a donné également des preuves plus apperçues d'intrépidité. Ils sont tous du second bataillon. Deruder, tambour, a long-temps, au milieu des flammes, fait les plus grands efforts pour secourir les malheureux. Heureux ceux qui peuvent ainsi graver leurs noms dans le cœur de leurs concitoyens par le burin de la reconnoissance ! Pour leur en donner un témoignage authentique, votre commission vous propose d'arrêter :

1°. Que le nom de Lauron, lieutenant de vétérans, sera inscrit honorablement au procès - verbal avec le récit de son dévouement et de sa mort ;

2°. Qu'il y sera fait également mention honorable de la conduite courageuse et civique des grenadiers près

la représentation nationale, et spécialement des citoyens Petit, de la seconde compagnie; Leroi, de la sixieme; Lefebvre, de la troisième, tous du second bataillon; ainsi que de Deruder, tambour;

3°. Que la commission des inspecteurs sera chargée de leur donner connoissance de ce témoignage de la gratitude publique;

4°. Enfin qu'il sera fait un message au Directoire exécutif pour l'inviter à s'occuper du sort de la famille du citoyen Lauron, mort victime de son dévouement.

Le Conseil a adopté ces propositions.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Ventôse, an V.